



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accueil de l'académie de Lyon



Bienvenue !

Edito



Madame, Monsieur, cher collègue,

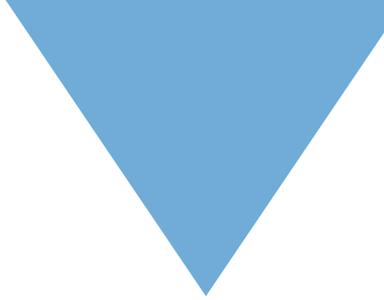
En cette rentrée 2021-2022, vous intégrez l'académie de Lyon et je vous souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des personnels de l'académie.

Notre académie est située sur un territoire dynamique, avec de nombreux atouts, dont vous pourrez apprécier la richesse et la diversité.

L'École est au cœur des enjeux fondamentaux de notre société et les deux années de crise sanitaire que nous avons traversées l'ont une nouvelle fois démontré. Comme l'a rappelé le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer, dans la circulaire de rentrée 2021 : chaque personnel incarne la promesse de l'École de la République, celle de permettre à chaque enfant, sur tout le territoire, de s'épanouir et de déployer toutes ses potentialités, pour qu'il soit, à l'âge adulte, un citoyen libre et éclairé, c'est-à-dire doué d'esprit critique et conscient de partager une destinée commune avec le reste de nos concitoyens.

La circulaire précise également que la rentrée scolaire 2021-2022 s'articule autour de quatre piliers :

- l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général,
- l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste,
- l'École comme lieu où chacune et chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de toutes et tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive,
- l'École comme lieu où les réussites reposent avant tout sur une équipe éducative soudée.



Ainsi, notre institution doit apporter une attention constante à la réussite et à l'accompagnement de tous nos jeunes au plus près de leurs besoins, et notamment des plus fragiles. Il s'agit de l'axe principal qui guide la vie de notre académie et le sens que chacun d'entre nous, quelles que soient nos fonctions, met dans toutes nos actions.

J'ai pleinement confiance en votre professionnalisme pour prendre part aux multiples projets de notre académie. Que vous travailliez en établissement, en DSDEN ou au rectorat, vous pourrez constater que le travail en équipe est primordial et, à ce titre, je vous souhaite une excellente intégration au sein de votre équipe de travail.

Je forme le vœu que vous vous épanouissiez pleinement dans cette belle académie de Lyon et vous souhaite une excellente année scolaire.

Olivier Dugrip
Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

SOMMAIRE

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La région académique en quelques lignes	7
L'organisation de la région académique	8
L'organigramme de la région académique	11

L'académie de Lyon

L'académie de Lyon en quelques lignes	13
L'organisation de l'académie de Lyon	14

Les structures du rectorat

L'organigramme du rectorat	17
Les services académiques	18
Les corps d'inspection	20

Les structures des directions des services départementaux de l'éducation nationale

L'IA-DASEN	23
La DSDEN 01	24
La DSDEN 42	25
La DSDEN 69	26

Des infos pratiques

Mes RH et moi	28
La vie au sein du rectorat	30
Mes outils à disposition	31
La charte graphique	32
L'association des personnels	33
Adresses utiles	34

LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La région académique en quelques lignes

Afin de répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015, 17 régions académiques, dont 13 en France métropolitaine, ont été mises en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

→ En Auvergne-Rhône-Alpes, la région académique est composée des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon.

Dans chaque région académique, un recteur de région académique a été désigné pour garantir l'unité de la parole de l'État dans certains champs de compétences (apprentissage, carte des formations, orientation, lutte contre le décrochage scolaire, numérique éducatif, enseignement supérieur et recherche, service national universel).

→ Le Recteur de l'académie de Lyon est désigné Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Le décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a renforcé le pilotage des politiques à l'échelle régionale.

L'objectif réaffirmé de la réorganisation est donc de simplifier et d'améliorer la gouvernance des politiques éducatives, de formation, de recherche et d'innovation afin d'apporter un meilleur service aux élèves, aux familles et aux étudiants.

La proximité est au cœur de cette évolution. Le maintien de la carte des académies garantit une meilleure prise en compte des spécificités des territoires, pour une plus grande proximité du service public de l'éducation. Corrélativement au renforcement du niveau régional, la proximité est réaffirmée comme une priorité de la réforme : de l'échelon académique au niveau départemental et infra départemental.



Le site Internet académique vous permet de retrouver la présentation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://ac-lyon.fr>

L'organisation de la région académique



Recteur de la région académique
Olivier Dugrip

- Il accroît la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional.

- Il renforce les liens de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales et les autres services de l'État.

- Il met en place une nouvelle organisation permettant une nouvelle gouvernance régionale et la création de pôles d'expertise pour une plus grande efficacité de l'action des services de l'éducation nationale dans la région.

- Il définit les orientations stratégiques dans le champ des politiques éducatives suivantes :

- schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;

- formation professionnelle et apprentissage ;

- enseignement supérieur, Recherche et Innovation ;

- information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;

- service public du numérique éducatif ;

- politique des achats de l'État ;

- politique immobilière de l'État ;

- relations européennes, internationales et coopération ;

- utilisation des fonds européens.

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Gabriele Fioni

Le recteur de région académique est assisté par un recteur délégué, compétent pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

- Il est l'interlocuteur privilégié des universités, des écoles et des organismes de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Il conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur afin de les accompagner dans la définition de leur signature.

- Il organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'ESR, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques...) et il est l'interlocuteur du président du Conseil régional et du préfet de région sur le secteur de l'ESR.



Recteurs d'académies
Olivier Dugrip - Lyon
Hélène Insel - Grenoble
Karim Benmiloud - Clermont-Ferrand

Les régions académiques permettent une plus grande cohérence, sur des compétences bien définies, avec les collectivités territoriales et les autres services de l'État.

Cependant, pour les autres compétences, les académies sont maintenues dans leur périmètre géographique.

Cela permet de poursuivre le renforcement des pilotages de proximité de l'enseignement scolaire, notamment par les échelons départementaux et infra-départementaux.

Sur le territoire académique, le recteur dispose d'un large spectre de compétences :

- structures et moyens des établissements ;
- gestion des personnels ;
- formation des personnels ;
- enseignement privé (1^{er} et 2nd degrés) ;
- affaires sociales et transversales ;
- vie scolaire ;
- sécurité, hygiène et conditions de travail ;
- sécurité des établissements ;
- logistique ;
- santé / social ;
- examens et concours ;
- gestion budgétaire et financière (BOP 139, 140, 141, 230) ;
- éducation artistique et culturelle.

Secrétaire général de la région académique
Pierre Arène

Le secrétaire général de région académique (SGRA), sous l'autorité du recteur, administre la région académique.

- Il pilote les services régionaux de la région académique et dispose des services académiques et interacadémiques qui participent à la politique régionale.

- Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le secrétaire général de région académique est assisté de deux adjoints.

LA RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LES SERVICES RÉGIONAUX

Dans le cadre des compétences dévolues au Recteur de région académique, des services régionaux sont instaurés.

Ces services sont placés sous l'autorité du Recteur de région académique et pilotés par le Secrétaire général de région académique :

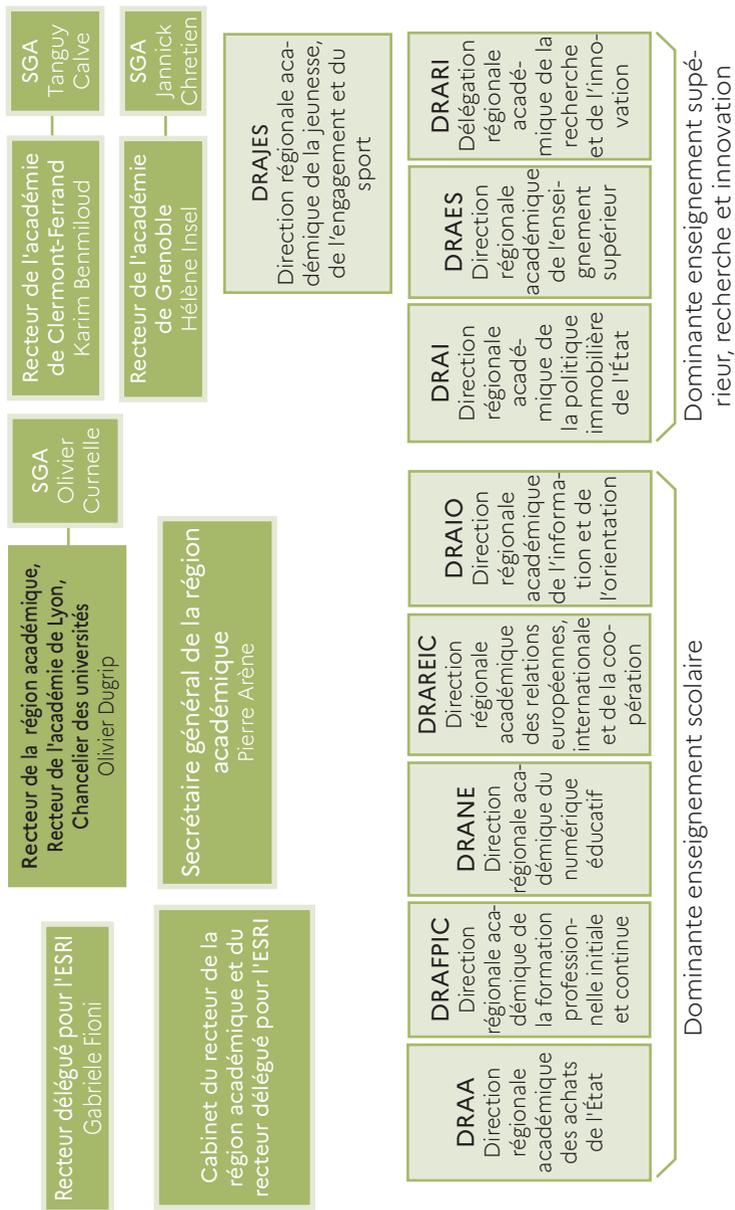
- la Délégation régionale académique de la recherche et de l'innovation > DRARI ;
- la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation > DRAIO ;
- la Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue > DRAFPIC ;
- la Direction régionale académique du numérique éducatif > DRANE ;
- la Direction régionale académique des relations européennes et internationales et de la coopération > DRAREIC ;
- la Direction régionale académique des achats de l'État > DRAA ;
- la Direction régionale académique de la politique immobilière de l'État > DRAI.

LES SERVICES INTERACADÉMIQUES

À côté des services régionaux sont constitués des services communs aux académies de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon.

- le service interacadémique juridique : sur trois sites, conjuguant une expertise de proximité avec des spécialisations fonctionnelles en lien avec les services régionaux.
- le service interacadémique des systèmes d'information : sur trois sites, avec une coordination renforcée depuis mars 2020 et une construction progressive du service interacadémique en lien avec le déploiement de la stratégie ministérielle en cours de réflexion.
- le service interacadémique contrôle, conseil et paie en EPLE : sur trois sites, avec la mise en place d'une plateforme de contrôle de légalité des actes des EPLE sur un site et le maintien du conseil effectué en proximité sur chaque site.
- le service interacadémique plateforme CHORUS : sur trois sites.
- le service interacadémique frais de déplacements : sur trois sites.
- le service interacadémique statistiques : sur trois sites, avec maintien des compétences dans chaque académie.
- le service interacadémique modernisation : sur trois sites.

L'organigramme de la région académique



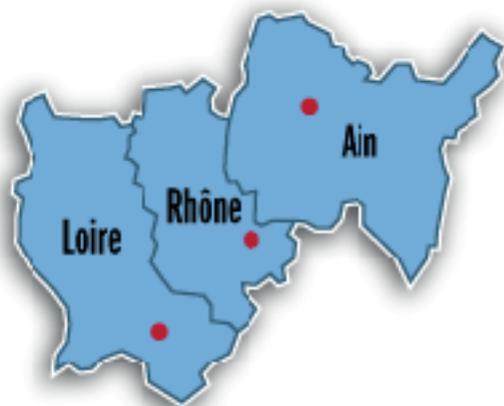
Le CoRéA :

Le comité de direction de région académique (CoRéA) est présidé par le recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Il comprend les recteurs d'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble, le recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, les secrétaires généraux d'académie et les directeurs de cabinet. Il fixe, après avis de ce comité, les orientations stratégiques de la région académique.

Il se réunit toutes les deux semaines.

L'ACADÉMIE

DE LYON



L'académie de Lyon en quelques lignes

Une académie est une circonscription administrative de l'éducation nationale. Il existe en France 30 académies, dont 26 en métropole. Chaque académie est placée sous l'autorité d'un recteur nommé en conseil des ministres par le Président de la République.

1 Recteur d'académie

3 Inspecteurs d'académie - directeurs académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

répartis sur

3 Départements : l'Ain, la Loire et le Rhône



638 300 élèves (écoliers, collégiens et lycéens)



2 663 écoles et établissements scolaires, dont :

- 2 148 écoles

- 309 collèges

- 206 lycées et Erea (Établissement régional d'enseignement adapté)



44 932 enseignants dans le 1^{er} et 2nd degré

1 616 personnels DIEO (direction, inspection, éducation, orientation)

3 233 personnels IATSS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, sociaux et de santé), toutes catégories confondues

L'organisation de l'académie de Lyon

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sport est administrativement représenté par ses services déconcentrés : en région, par les académies et dans les départements, par les directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON

Nommé en conseil des ministres, le recteur représente le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le contexte territorial particulier de l'académie dont il a la charge. À ce titre, il exerce des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative dans les premier et second degrés d'enseignement. Il préside en outre le conseil académique de l'UNSS.

La politique académique qu'il conduit est guidée par les orientations ministérielles, mais en tenant compte des caractéristiques de l'académie et, par là-même, des contraintes et des actions spécifiques qu'elles impliquent. Il développe par ailleurs des relations avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales et locales, les milieux politiques, économiques et socio-professionnels. Il intervient dans le programme régional de formation conduit par le Conseil régional.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le recteur de l'académie de Lyon est recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis le 24 juillet 2019, le recteur de l'académie de Lyon est Olivier Dugrip.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'ACADÉMIE (SGA)

Le Secrétaire général d'académie est chargé, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie et participe à la mise en œuvre de sa politique éducative. À ce titre, il dirige les services administratifs dont il anime et coordonne l'action. Il met en œuvre les décisions du recteur, en collaboration avec ses adjoints et avec les Inspecteurs d'académie - Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN).

Dans l'académie de Lyon, le Secrétaire général d'académie est assisté de trois Secrétaires généraux adjoints.

Depuis le 20 février 2020, le secrétaire général de l'académie de Lyon est Olivier Curnelle.

Il est placé sous l'autorité directe du recteur. Dans ce cadre, il joue le rôle d'interface entre le recteur et l'ensemble des interlocuteurs du système éducatif, ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire dans le périmètre des différentes politiques institutionnelles. Le directeur de cabinet est l'interlocuteur privilégié des cabinets ministériels et assure les liens avec les autres services de l'État, les collectivités, les élus locaux et la société civile. Le cabinet a plusieurs missions spécifiques :

- gestion des faits graves et gestion de crise
- communication institutionnelle interne et externe,
- gestion des « affaires réservées »,
- protocole, distinctions honorifiques, etc.

Les services "communication" et "vie scolaire" sont rattachés au cabinet.

Depuis le 1^{er} mai 2020, la directrice de cabinet est Annabelle Ravni.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES

Les conseillers et conseillers techniques du recteur d'académie participent à la définition, à la mise en œuvre et à la coordination de politiques académiques ou inter-académiques en lien avec les partenaires régionaux de l'Éducation nationale.

Certains d'entre eux coordonnent une délégation académique ou régionale avec une responsabilité de chef de service. Les conseillers du recteur d'académie sont :

- les conseillers techniques établissements et vie scolaire > CT-EVS - [Laurent Besueille et Thomas Hubert](#) ;
- le conseiller technique prévention et sécurité > chef de l'EMAS ;
- le médecin conseiller technique > MCT ;
- l'infirmière conseillère technique - [Sophie Mico](#) ;
- la conseillère technique du service social - [Isabelle Janin](#) ;
- la conseillère technique d'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap > CT-ASH - [Véronique Montangerand](#) ;
- le délégué régional académique de la formation professionnelle, initiale et continue > DRAFPIC - [Patrice Gaillard](#) ;
- le délégué régional académique adjoint au numérique éducatif > DRANE - [Denis Millet](#) ;
- le délégué régional académique adjoint des relations européennes, internationales et à la coopération > DRAREIC - [Christian Caron](#) ;
- le délégué régional académique de l'information et de l'orientation > DRAIO - [Yves Flamier](#) ;
- le délégué régional académique de l'immobilier > DRAI - [Romain Grenier](#) ;
- l'inspecteur santé et sécurité au travail - [Pascal Perrier](#).

LES STRUCTURES DU RECTORAT



LES STRUCTURES DU RECTORAT

L'organigramme du rectorat

Olivier Dugrip
Recteur de la région académique
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Secrétaire général
Olivier Curnelle

Directrice de cabinet
Annabelle Ravni

IA-DASEN
Inspecteur d'académie -
Directeur académique des
services de l'Éducation
nationale

- > Marilyne Remer (01)
- > Dominique Poggioli (42)
- > Philippe Carrière (69)

Secrétaires générales adjointes

Claudine Mayot
Directrice du pôle organisation et performance scolaires

Stéphanie De Saint-Jean
Directrice du pôle ressources humaines

Nadine Perrayon
Directrice du pôle affaires générales, financières et
modernisation

Cabinet du recteur

- > Camille Eudier
- > Christelle Falconi
Adjoints du directeur
- > Florence Troupel
Assistante du recteur
- > Laurent Bessueille
> Thomas Hubert
Conseillers techniques pour les
établissements et vie scolaire
- > Ophélie Tambuzzo
Cheffe du pôle communication

Corps d'inspection

Doyens des IEN-ET-EG-IO
> Malika Saïdi

> Messaoud Laoucheria

Doyen des IEN 1^{er} degré
> René-Pierre Rabaux

Doyens des IA-IPR
> Catherine Vercueil
> Etienne Maurau

**Conseillers techniques
académiques**
voir p. 15

Moyens et accompagnement des établissements : DEC, DBF, DOS, DEEP,
Relations et ressources humaines : DIPE, DPATSS, DE, DASH-CT, DEI
Soutien aux services rectoraux : DAMG
Services interacadémiques : SIAAJ, DIASI et SIASEPP

Composition du comité de direction

Le recteur de l'académie, le secrétaire général d'académie, IA-DASEN de l'Ain, IA-DASEN de la Loire, IA-DASEN du Rhône, directeur de cabinet, les directeurs de cabinet adjoints, les secrétaires généraux adjoints ...

LES STRUCTURES DU RECTORAT

Les services académiques

Les services administratifs académiques sont regroupés en quatre pôles auxquels s'ajoutent deux directions et les services des conseillers techniques du recteur. Certains services académiques sont gérés par une Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) (cf. Les Structures > l'IA-DASEN).

PERFORMANCE ET ORGANISATION SCOLAIRE (MOYENS)

La direction des affaires budgétaires et financières > DBF assure la gestion de la comptabilité de l'Académie (demandes de paiement et recettes non fiscales) et assure les opérations de prévision, d'exécution et de suivi des budgets académiques. Elle développe des outils de gestion prévisionnelle, de pilotage financier et de contrôle de gestion. Elle est également en charge de la coordination académique des opérations de paye, du contrôle interne comptable, de la gestion administrative et financière des accidents de service et maladies professionnelles de la Somme, du remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence.

dbf@ac-lyon.fr

La direction de l'organisation scolaire > DOS met en œuvre la politique de l'Académie par la gestion des structures pédagogiques et par la gestion des moyens d'enseignement et administratifs. Elle est chargée du suivi et de la gestion des contrats en établissement ainsi que du suivi des dossiers relatifs à la vie éducative et scolaire des EPLE.

dos@ac-lyon.fr

La direction de l'enseignement privé et de l'instruction en familles > DEEP assure la gestion des moyens et l'organisation scolaire, gestion administrative et financière des personnels des 1^{er} et 2nd degrés des établissements sous contrat.

deep@ac-lyon.fr

La direction de l'école inclusive > DEI, créée le 1^{er} septembre 2020, est en charge du pilotage académique de l'école inclusive. Service tri-sites basé au sein du rectorat et implanté dans chaque direction des services départementaux de l'Éducation nationale, il s'agit à la fois d'une direction métier pour les personnels AESH, mais aussi d'une direction opérationnelle permettant d'anticiper, de maîtriser et d'agir pour l'application d'une politique publique dans l'académie. Elle travaille en lien avec les différents experts métiers (CT, directions, délégations, DSDEN...) et apporte un soutien technique et juridique aux DSDEN et aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

ecole-inclusive@ac-lyon.fr

LES STRUCTURES DU RECTORAT

La direction prospective et statistique > DPS collecte et diffuse de l'information statistique sur différentes thématiques : établissements d'enseignement; élèves, apprentis et étudiants; personnels de l'éducation nationale; résultats aux examens et aux évaluations nationales des élèves; orientation dans le 2d degré et le supérieur. Elle met en œuvre le programme statistique national, répond aux demandes d'information des services académiques et réalise quelques publications académiques. Elle met également en œuvre des enquêtes statistiques locales.

dps@ac-lyon.fr

DIRECTIONS DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

La division des personnels enseignants > DIPE assure la gestion administrative et financière, à l'exclusion des prestations familiales, de l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale, titulaires, stagiaires et contractuels du second degré de l'académie, affectés en EPLE, ainsi que celle des assistants étrangers de langues vivantes.

dipe@ac-lyon.fr

La division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé > DPATSS assure la gestion administrative et financière des personnels des filières administratives, techniques, sociaux et de santé. Elle assure également la gestion des demandes de retraites ainsi que la gestion des actions sociales dont peuvent bénéficier les personnels.

dpats@ac-lyon.fr

La division des personnels d'encadrement > DE assure la gestion administrative et financière des personnels d'inspection et de direction, des attachés d'administration de l'Etat et des médecins de l'éducation nationale. Elle pilote la campagne académique de CET et organise, conjointement avec la DPATSS, le mouvement interne des personnels du rectorat.

de@ac-lyon.fr

La direction de la formation, de l'innovation et expérimentation > DFIE placée sous l'autorité du recteur, est chargée d'une part de la mise en œuvre de la politique nationale et académique de formation tout au long de la vie de l'ensemble des personnels de l'académie, d'autre part du développement des pratiques innovantes par la Mission Innovation Expérimentation (CARDIE), ensemble au service des apprentissages, de la réussite des élèves et de l'amélioration continue de l'école.

dfie@ac-lyon.fr

La délégation académique Sécurité, hygiène et conditions de travail > DASH-CT est en charge de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail.

LES STRUCTURES DU RECTORAT

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MODERNISATION

La direction des affaires et moyens généraux > DAMG assure la logistique de l'ensemble des locaux, les déplacements professionnels, la gestion du parc des véhicules...

damg@ac-lyon.fr

La division des examens et concours > DEC met en oeuvre l'organisation de l'ensemble des examens de l'enseignement scolaire et post baccalauréat de l'académie et des concours (personnels enseignants, d'éducation, de direction, d'inspection, et personnels administratifs, sociaux et santé) académiques et nationaux.

dec@ac-lyon.fr

La direction des systèmes d'information > DSI maître d'œuvre des systèmes d'information de l'académie en conformité avec la politique ministérielle et les règles de sécurité, assiste les différents usagers dans son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

dsi@ac-lyon.fr

La direction des affaires juridiques > DAJ s'occupe de la gestion du contentieux administratif et exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements.

daj@ac-lyon.fr

Le service de la modernisation : accompagne les services et les agents dans leurs besoins de transformation aussi bien numérique qu'organisationnel. Il soutient les recherches de simplification et d'amélioration de la relation avec l'utilisateur interne comme externe. Il impulse et diffuse l'innovation administrative.

modernisation@ac-lyon.fr

Les corps d'inspection

LES INSPECTEURS D'ACADÉMIE – INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX > IA-IPR

Ils exercent sous l'autorité du recteur les missions suivantes :

- inspection, évaluation et suivi de la formation des personnels d'éducation, d'enseignement et de documentation des collèges, des lycées et des classes post-baccalauréat.
- animation et évaluation de l'enseignement des disciplines, des procédures et des résultats de la politique éducative ;
- expertise de la carte des formations et du choix des équipements pédagogiques spécifiques.
- suivi des dispositifs transversaux : TPE, IDD, PPRE, etc... ;
- suivi des examens et concours.

LES STRUCTURES DU RECTORAT

LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE – ENSEIGNEMENT TECHNIQUE – ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL > IEN – ET/EG

Ils exercent sous l'autorité du recteur les missions suivantes au bénéfice de l'enseignement professionnel :

- inspection, évaluation et suivi des professeurs de lycée professionnel et de SEGPA ;
- animation et évaluation de l'enseignement, des disciplines et des filières ;
- impulsion, suivi et évaluation de la politique éducative académique, de la mise en œuvre des programmes et des nouveaux référentiels de formation ;
- expertise relative à la carte des formations et aux équipements pédagogiques ;
- suivi des dispositifs transversaux (3ème prépa pro, EGLS, etc...);
- suivi des examens et concours.

LES INSPECTEURS CHARGÉS DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION (IEN-IO)

Ils participent à l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de la politique départementale et académique. Ce sont des experts spécialisés dans les domaines de l'information, de l'orientation, de la scolarisation et de l'insertion, plus particulièrement dans le 2nd degré. À ce titre, ils élaborent les procédures en conformité avec la réglementation et en assurent la mise en œuvre et le contrôle. Ils sont par ailleurs conduits à animer des réseaux (notamment le réseau départemental des CIO, centres d'information et d'orientation) et à piloter des dispositifs. Leur action s'inscrit dans un partenariat interne et externe au système éducatif.

LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PREMIER DEGRÉ > IEN

Les IEN du 1^{er} degré exercent leurs fonctions dans le cadre d'une circonscription territoriale dont ils ont la responsabilité, sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale.



Contacts :

IA-IPR : ipr@ac-lyon.fr

IEN-ET-EG-IO : ien@ac-lyon.fr

IEN 1er degré :

dans l'Ain : ce.ia01-ien-adj@ac-lyon.fr

dans la Loire : ce.ia42-iena@ac-lyon.fr

dans le Rhône : ce.ia69-ien-adj@ac-lyon.fr



LES STRUCTURES

DES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE



L'IA-DASEN

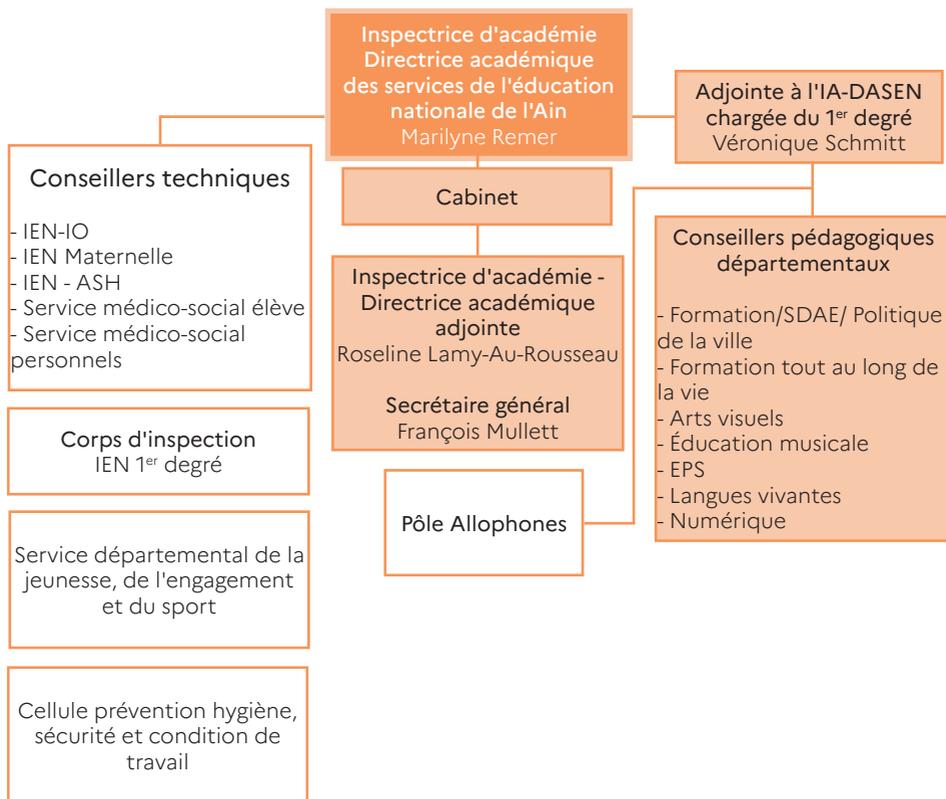
L'inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Placé sous l'autorité du recteur, dont il est l'adjoint, l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) est le garant, dans le département dont il a la charge, de la mise en œuvre de la politique nationale et académique.

- Il assure l'articulation et la cohérence entre le niveau académique et le niveau départemental et peut se voir confier des missions académiques par le recteur.
- Il veille à l'organisation et au bon fonctionnement des établissements des 1^{er} et 2nd degrés. Pour ce faire, il pilote et anime la politique pédagogique et éducative, conduit la politique d'orientation et d'affectation, veille aux conditions de vie des élèves et prévoit l'évolution des effectifs.
- Il est responsable de la déclinaison départementale de la politique académique d'orientation et d'affectation en collège et en lycée ainsi que des dérogations scolaires. Il participe à l'élaboration de la lettre de mission et à l'évaluation des personnels de direction, dont il constitue la hiérarchie de proximité.
- Il établit également les lettres de mission des inspecteurs de l'Éducation nationale 1^{er} degré (IEN).
- Il est chargé de la répartition des moyens d'enseignement des établissements du premier degré et des collèges sur la base de critères académiques et il assure la gestion administrative et financière des personnels du 1^{er} degré.
- Il représente l'Éducation nationale dans le cadre interministériel départemental. Il est assisté dans sa tâche par :
 - un Secrétaire général, qui assure la direction des services administratifs ;
 - un Inspecteur de l'information et de l'orientation.

LES STRUCTURES DES DSDEN

La DSDEN 01



Service de l'école inclusive - Bureau de gestion administrative et financière des AESH T2
DOS : Division de l'organisation scolaire
DAGEFI : Division des affaires générales et financières
DESCO : Division des élèves et de la scolarité
DIPER : Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public
DSI : Direction des systèmes d'information

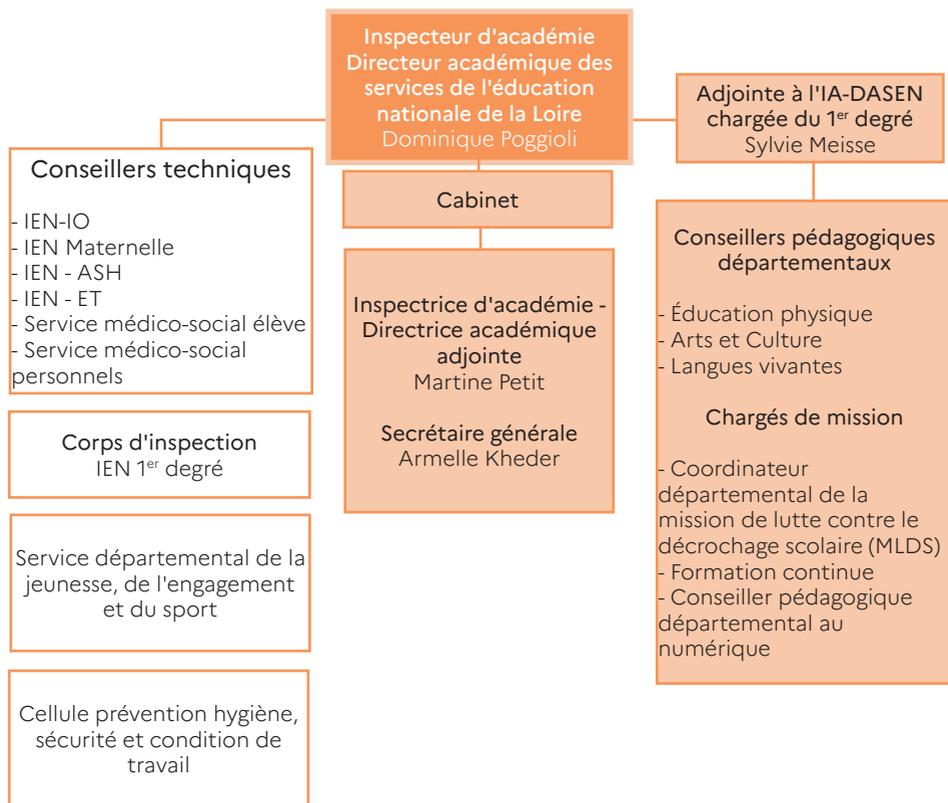


Le site Internet académique vous permet de retrouver la présentation de la DSDEN de l'Ain :

https://ac-lyon.fr/dsden_ain

LES STRUCTURES DES DSDEN

La DSDEN 42



Service de l'école inclusive - Bureau de gestion administrative et financière des AESH T2
DAF : Division des affaires financières
DOS : Division de l'organisation scolaire
DIVEL : Division des élèves
DIPER : Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public
DSI : Direction des systèmes d'information

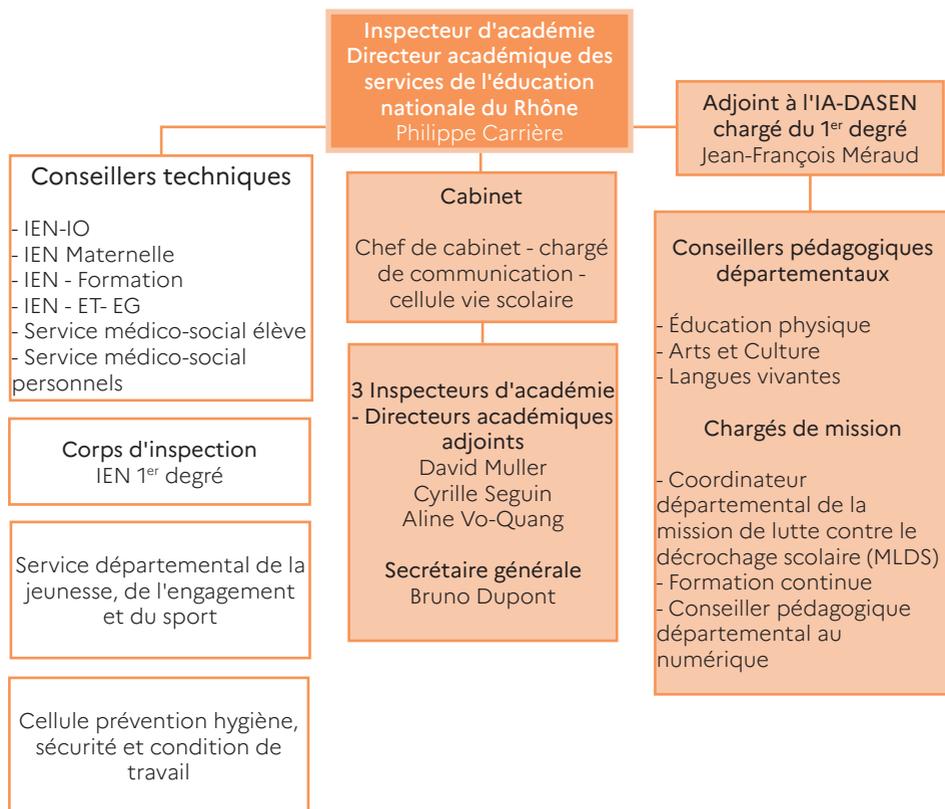


Le site Internet académique vous permet de retrouver la présentation de la DSDEN de la Loire :

https://ac-lyon.fr/dsden_loire

LES STRUCTURES DES DSDEN

La DSDEN 69



PABN : Pôle académique des bourses nationales en faveur des élèves
DOS : Division de l'organisation scolaire
DIVEL : Division des élèves
DPE : Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public
DPA : Division des personnels administratifs et des affaires médico-sociales



Le site Internet académique vous permet de retrouver la présentation de la DSDEN du Rhône :

https://ac-lyon.fr/dsden_rhone

LES INFOS PRATIQUES



LES INFOS PRATIQUES

Mes RH et moi

MES CONTACTS

Pour toutes questions relatives à votre situation administrative et financière :

Je suis un enseignant du 1^{er} degré :

- dans l'Ain
- dans la Loire
- dans le Rhône



DPE de ma DSDEN

- 04.72.80.68.92 - ce.ia01-diper@ac-lyon.fr
- 04.77.81.41.30 - ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr
- 04.74.45.58.47 - ce.ia69-dpe@ac-lyon.fr

Je suis un enseignant du 2nd degré



DIPE - Secrétariat

04.72.80.62.26 - dipe@ac-lyon.fr

Je suis un AESH :

- dans l'Ain
- dans la Loire
- dans le Rhône



SDEI de ma DSDEN

- 04.74.45.58.66 - ce.ia01-diper-avs@ac-lyon.fr
- 04.77.59.90.91 - ce.ia42-admin.avs@ac-lyon.fr
- 04.72.80.69.56 - ce.ia69-dpa1@ac-lyon.fr

Je suis un AED ou un personnel IATSS



DPATSS - secrétariat

04.72.80.64.51 - dpatss@ac-lyon.fr

Je suis un personnel de direction
ou un inspecteur



DE - secrétariat

04.72.80.61.44 - de@ac-lyon.fr

Je suis un attaché administratif de
l'Etat



DE2 - secrétariat

04.72.80.64.55 - de2@ac-lyon.fr

PROXIRH

ProxiRH est un lieu d'échange qui vous permet :

- d'échanger par message avec votre conseiller RH de proximité ;
- d'envoyer et recevoir des documents utiles dans le cadre de votre demande ;
- de consulter les informations concernant votre prochain rendez-vous ;
- de compléter ou modifier vos informations personnelles ;
- de consulter vos demandes archivées.

Avec votre conseiller vous pourrez faire le point sur votre situation, construire votre projet d'évolution professionnelle ou plus simplement avoir des conseils.



<https://portail.ac-lyon.fr/proxirh/>

Colibris (Valère) est une plateforme d'échange entre les agents et les gestionnaires. Elle facilite les démarches administratives, il est possible d'y déposer des dossiers, des pièces justificatives ou encore des recours...



<https://portail.valere.ac-lyon.fr/>

MES FORMATIONS

La Délégation à la Formation, à l'Innovation et à l'Expérimentation (DFIE), placée sous l'autorité de monsieur le Recteur, est chargée de la mise en œuvre :

- de la politique académique de formation pour l'ensemble des personnels ;
- du développement et de l'accompagnement des pratiques pédagogiques innovantes. Celles-ci sont accompagnées par la CARDIE (Mission Innovation Expérimentation du pôle Dfie).

La Dfie répond à toute demande de formation de proximité tout au long de l'année. La demande est mise en œuvre à l'initiative d'un chef d'établissement ou d'un IEN 1^{er} degré ou d'un directeur d'école avec validation de l'IEN et transmise à la Dfie à l'adresse suivante : dfie@ac-lyon.fr

Préparation aux concours et examens professionnels

La DFIE propose des préparations :

- concours internes d'enseignement ;
- concours d'encadrement ;
- concours et examens professionnels ATSS ;
- certification CAFFA-CAFIPMF
- certification DNL
- CAPPEI



Pour en savoir plus rendez-vous sur le site de l'académie - rubrique "Concours / Métiers / Rh" - rubrique "Formations"

LES MÉDIATEURS ACADÉMIQUES

En cas de litige sur des décisions individuelles relatives au service public de l'éducation nationale (au sein d'un établissement ou avec un service du rectorat), vous pouvez saisir les médiateurs académiques si vos démarches auprès des services concernés n'ont pas abouti. Ils interviennent en instruisant les demandes en toute confidentialité, en privilégiant le dialogue et la conciliation.



mediateurs-academiques@ac-lyon.fr

LES INFOS PRATIQUES

La vie au sein du rectorat

ACCÈS AUX LOCAUX

Le rectorat est ouvert aux personnels de 07h à 20h (les horaires peuvent être modifiés durant les congés scolaires).

L'accès au parking des personnels se trouve au numéro 16 de la rue Jaboulay.

RESTAURATION - ACCÈS AU CROUS

Les agents du rectorat ont accès au service de restauration du Resto'U des Quais au 94 rue Pasteur.

Le règlement se fait impérativement via le système monétique IZLY. Il vous faut vous inscrire et alimenter votre compte IZLY afin de recevoir une carte de paiement valable dans le restaurant. Il est aussi possible de régler via l'application mobile IZLY.

Plus d'infos : <https://www.izly.fr>

📍 Tarif Crous T1 subventionné (1,26€) - indice INM ≤ 480 : 3,96€

📍 Tarif Crous T2 non subventionné - indice INM > 480 : 7,04€

DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE SALAIRE

Les bulletins de salaires sont désormais dématérialisés sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) : <https://ensap.gouv.fr>

REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour demander le remboursement à hauteur de 50% de votre abonnement aux transports en commun, rapprochez-vous de votre service gestionnaire qui vous fournira un formulaire à remplir auquel il faudra joindre un justificatif d'abonnement ainsi qu'une photocopie de la carte de transport.

SERVICE MÉDICO-SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Ce service a pour mission de prévenir toute altération de la santé, physique et mentale, des agents du fait de leur travail et de conduire des actions de santé au travail tout au long de leurs parcours professionnels.

Tous les agents de l'académie de Lyon sont concernés (enseignants 1^{er} et 2nd degré, personnels administratifs, techniques, de santé ou de service social, personnels jeunesse et sport), qu'ils soient contractuels, stagiaires ou titulaires.



Contact académique : medecin@ac-lyon.fr

Ain : 04 26 37 70 04 - ce.ia01-medper@ac-lyon.fr

Loire 04 77 81 41 54 - ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Rhône 04 72 80 64 48 / 66 63 - medecin@ac-lyon.fr

L'intranet IDEAL contient les dernières actualités de l'académie publiées par les services. Il intègre un certain nombre d'outils, comme l'outil de suivi de présence des personnels administratifs TIPI, l'annuaire des services, la plateforme Arena...

C'est aussi un lieu de partage des documents via les 'Espaces partagés', des emplacements virtuels pour partager des documents entre agents ou services à l'intérieur des locaux comme à l'extérieur.

Ideal est accessible depuis le site académique
<https://www.ac-lyon.fr>
dans l'onglet en haut à droite "accès rapide" puis "Intranet Ideal" ou encore via l'adresse suivante <http://ideal.ac-lyon.fr>

The screenshot displays the IDEAL intranet interface. At the top, there is a search bar labeled 'IDÉAL' and a navigation menu with items like 'Accueil', 'Reprise d'activité', 'Télétravail', 'L'académie', 'Ressources humaines, formation', 'Espace métiers', 'Espace établissement', and 'Outils/Infos'. Below the navigation, there are several featured articles and sections. On the right, there is a 'mon bureau virtuel' section with buttons for '@mél ouvert', 'arena', 'FaceSender', and 'Rocket Chat'. Below that is a 'mes prochains événements' section. The main content area is titled 'les actualités récentes' and lists several news items with dates, such as 'Affilnet lycée - anomalie d'affichage des offres de formation de capacité nulle' (23 juin 2021), 'Inscriptions au nouveau lycée Lyon 7ème' (1 juillet 2021), 'Inscription en ligne au lycée - anomalie' (30 juin 2021), 'ONDE - Nouvelle version 21.3.0 - mardi 22 juin 2021 de 12h30 à 13h30' (21 juin 2021), 'LSU - Gestion des certifications PIX' (11 juin 2021), 'IMPORTANT - ORIENTATION - Réponses aux propositions du conseil de classe' (11 juin 2021), 'Bilan social 2019-2020' (1 juillet 2021), 'Mouvement interne du rectorat - rentrée scolaire 2021' (23 juin 2021), 'LSU - Erreur lors de la récupération des certifications PIX pour certains élèves' (10 juin 2021), and 'AFFILNET LYCEE - A propos du menu "Suivi des saisies TS"' (13 juin 2021). At the bottom right, there is a logo for 'ACADÉMIE DE LYON'.

LE BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES (BIR)

Le BIR regroupe toutes les informations et actualités en matière de ressources humaines du rectorat. Il est publié chaque lundi sur le site académique.

Pour le consulter cliquer sur :

"Région académique" puis "Publications, rapports et statistiques"
et enfin "Bulletin d'informations rectorales"

La charte graphique

La charte graphique prévoit des logos différents en fonction des différents émetteurs :



Les personnels travaillant dans les écoles et établissements scolaires doivent utiliser le logo « République française ».

Les outils de communication chartés sont disponibles sur Idéal via le chemin « L'académie » - « Charte graphique et logo » - « Mon établissement ».



Les personnels travaillant dans les services académique du rectorat doivent utiliser le logo « Académie de Lyon ».

Les outils de communication chartés sont disponibles sur Idéal via le chemin « L'académie » - « Charte graphique et logo » - « Rectorat ».



Les personnels travaillant dans les services académiques des DSDEN peuvent trouver les outils de communication chartés au nom de leur DSDEN sur Idéal via le chemin « L'académie » - « Charte graphique et logo » puis « DSDEN de l'Ain », "DSDEN de la Loire" ou "DSDEN du Rhône".



Les personnels travaillant dans les services régionaux du rectorat doivent utiliser le logo « Région académique Auvergne-Rhône-Alpes ».

Les outils de communication chartés sont disponibles auprès du service communication.

Pour créer une signature électronique :

Un générateur automatique de signature électronique est à disposition sur Arena (Idéal - outil Arena - onglet "Intranet, Référentiels et Outils" - Autres outils - Gestion de la signature académique)

Pour obtenir des cartes de visite et/ou de correspondance* :

Le service communication centralise les demandes à l'adresse suivante :
communication@ac-lyon.fr

*Il en est de même pour les cartes professionnelles

L'association des personnels

L'APERL, association des personnels du rectorat de Lyon, existe depuis 1976, soit depuis 45 ans, à l'initiative du secrétaire général de l'académie de l'époque, M. Assémat.

Une adhésion pour bénéficier de :

- l'accès à la plateforme « comité d'entreprise espace cse », pour l'achat de billetterie (concerts, théâtre, cinéma, séjours/voyages, bons cadeaux...) à tarifs préférentiels ;
- l'accès aux ateliers et aux balades urbaines (visites culturelles et ludiques...) ;
- la possibilité de participer à la chorale du rectorat ;
- la possibilité de passer des commandes groupées (chocolats, biscuits Bijou, Calicéo...).

64 adhérents en 2017/2018

74 adhérents en 2018/2019

74 enfants inscrits à l'Arbre de Noël 2019

40 familles concernées



Adresses utiles

Les services du rectorat sont regroupés sur 4 sites à Lyon :

- Le Rectorat

92, rue de Marseille

BP 7227

69354 Lyon Cedex 07

Tél. : 04 72 80 60 60

Fax : 04 78 58 54 78

<http://www.ac-lyon.fr/>

Les annexes du rectorat :

- DEC :

94, rue Hénon – 69004 LYON

Tél. : 04 72 80 64 22

Fax : 04 72 80 61 11

- DANE – DAAC – DAREIC - CARDIE – CASNAV :

47, rue Philippe de Lassalle – 69004 LYON

Tél. : 04 72 00 76 37

Fax : 04 72 00 76 25

- Centre académique Michel Delay (CAMD) :

10 bis, avenue Jean Cagne - 69200 VÉNISSIEUX

Tél. : 04 72 47 51 95

Fax : 04 72 47 51 99

Ouvert au public

Du lundi au vendredi

de 08h30 - 12h30 et

de 13h15 - 17h00

LES INFOS PRATIQUES

- DSDEN de l'Ain

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg en Bresse Cedex
Tél 04 74 45 58 40
Télécopie : 04 74 45 58 99
http://www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Ouvert au public

Du lundi au vendredi
de 08h30 - 12h00 et
de 13h30 - 17h00

- DSDEN de la Loire

9 et 11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Étienne Cedex 2
Tél. : 04 77 81 41 00
Fax : 04 77 81 41 41
http://www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Ouvert au public

Du lundi au vendredi
de 08h00 - 12h00 et
de 12h45 - 17h00

- DSDEN du Rhône

21, rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 67 67
http://www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Ouvert au public

Du lundi au vendredi
de 08h30 - 12h00 et
de 13h00 - 16h30

Service communication
Rectorat de Lyon
communication@ac-lyon.fr
04.72.80.61.76

 @academielyon

 @academie_de_lyon